

CHOlet®

CCAS  CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
CHOLET

**DIRECTION DE LA FAMILLE, LA PETITE ENFANCE
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS

Octobre 2023

En application des articles L.2131-12, L.2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

SOMMAIRE

I - DÉLIBÉRATIONS	Page	1
2 – Service Solidarité-Insertion : Aide sociale facultative – Décisions de la commission d'attribution des aides facultatives	Page	2-3
3 – Service Solidarité-Insertion : Convention de partenariat avec la Régie de Quartier ACTIF	Page	4-5
4 – Service Solidarité-Insertion : Convention de partenariat avec l'association FRANCE HORIZON	Page	6-7
5 – Service Solidarité-Insertion : Convention de partenariat avec l'association CIDFF 49	Page	8-9
6 – Service Solidarité-Insertion : Appel à projets 2023 PLIE du Choletais – Accueil et accompagnement des participants PLIE	Page	10-11
7 – Petite Enfance : Convention de partenariat pour la consultation d'informations de la base allocataire de la CAF de Maine-et-Loire	Page	12-13
8 – Petite Enfance : Journées des Droits de l'Enfant 2023	Page	14-15
9 – Petite Enfance : Interventions musicales dans les Établissements d'accueil de jeunes enfants	Page	16-17
10 – Modification du tableau des emplois du CCAS de Cholet	Page	18-19

I - DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 03 OCTOBRE 2023

SONT PRÉSENTS :

Laurence **TEXEREAU** – Vice-Présidente,
Florence **JAUNEAULT**, Élisabeth **HAQUET**, Charline **COLINEAU-ABELLARD**, Krystell **BEILLOUET**,
Maya **JARADE**, Antoine **RAMEH**, Dominique **ROULET**, Franck **CHARRUAU**, Valérie **CHARRIEAU**,
Marie-Hélène **BOUREAU**, Éric **BAILLIARD**, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles **BOURDOULEIX** - Président,
Benoît **MARTIN**, Daniel **POILANE**, Nicole **LEDEBT**, Philippe **WINGERT**, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles **BOURDOULEIX** a donné pouvoir à Laurence **TEXEREAU**,
Daniel **POILANE** a donné pouvoir à Marie-Hélène **BOUREAU**,
Nicole **LEDEBT** a donné pouvoir à Élisabeth **HAQUET**.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony **COISCAULT**, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas **DEBUCQUET**, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel **DOUILLARD**, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien **POUVREAU**, Chef du Service Petite Enfance.

2 – SERVICE SOLIDARITÉ-INSERTION - AIDE SOCIALE FACULTATIVE – DÉCISIONS DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES

Le Conseil d'Administration est appelé à entériner les décisions de la Commission d'attribution des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale qui, entre le 1^{er} juin et le 31 août 2023 , a autorisé l'attribution de 54 aides pour 40 ménages (7 refus) représentant 5 490,47 €, selon le tableau joint en annexe, se répartissant ainsi :

SUIVI DES COMMISSIONS DE SECOURS 2023									
date des commissions	nombre de dossiers traités	dossiers accordés	AIDE ALIMENTAIRE	AIDE LOGEMENT	AIDE DIVERS			CAE	TOTAL
			CAP- Espèces – Cantine		aide à la santé	divers : matériel et autre	frais micro-crédit	Accueils de loisirs	
Juin									
08/06/2023	5	3	440,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00 €
22/06/2023	10	10	520,00	150,00	0,00	335,00	0,00	442,40	1 447,40 €
Juillet									
06/07/2023	16	13	1 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,40	1 482,40 €
20/07/2023	16	14	560,00	236,47	0,00	150,00	0,00	774,20	1 720,67 €
Août – sans Commission									
CUMUL	47	40	2 560,00 €	786,47 €	485,00 €			1 669,00 €	5 490,47 €

Aide alimentaire : Chèques Accompagnement Personnalisé + espèces + cantine
Aide au logement : Energie + eau + multirisque

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-20,

Vu les décisions de la Commission d'attribution des aides facultatives, par délégation en date du 26 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,


DÉCIDE

Article unique : d'entériner les aides attribuées pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2023.

SUIVI DES COMMISSIONS DE SECOURS 2023									
date des commissions	nombre de dossiers traités	dossiers accordés	AIDE ALIMENTAIRE	AIDE LOGEMENT	AIDE DIVERS			CAE	TOTAL
			CAP- Espèces – Cantine		aide à la santé	divers : matériel et autre	frais micro-crédit	Accueils de loisirs	
Juin									
08/06/2023	5	3	440,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00 €
22/06/2023	10	10	520,00	150,00	0,00	335,00	0,00	442,40	1 447,40 €
Juillet									
06/07/2023	16	13	1 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,40	1 482,40 €
20/07/2023	16	14	560,00	236,47	0,00	150,00	0,00	774,20	1 720,67 €
Août – sans Commission									
CUMUL	47	40	2 560,00 €	786,47 €	485,00 €			1 669,00 €	5 490,47 €

Aide alimentaire : Chèques Accompagnement Personnalisé + espèces + cantine
Aide au logement : Energie + eau + multirisque

Pour Extrait Conforme


Le Maire de Cholet
Président du CCAS
Par délégation la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU



Accusé de réception en préfecture
049-264900712-20231003-CCAS-2023-10-02-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 03 OCTOBRE 2023

SONT PRÉSENTS :

Laurence TEXEREAU – Vice-Présidente,
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Krystell BEILLOUET,
Maya JARADE, Antoine RAMEH, Dominique ROULET, Franck CHARRUAU, Marie-Hélène BOUREAU,
Éric BAILLIARD, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles BOURDOULEIX - Président,
Valérie CHARRIEAU, Benoît MARTIN, Daniel POILANE, Nicole LEDEBT, Philippe WINGERT,
Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,
Daniel POILANE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony COISCAULT, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

Madame Valérie CHARRIEAU ne prend pas part au vote.

3 – SERVICE SOLIDARITÉ-INSERTION : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGIE DE QUARTIER ACTIF

Fin 2022, la régie de quartier ACTIF a créé un lieu ressource dénommé " Appart'Eco Actif ", dans le but de mener des actions à destination des habitants de notre territoire. Les objectifs de l'association sont la participation citoyenne et l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires. Cet appartement pédagogique est un lieu permettant d'aborder la précarité énergétique, l'entretien d'un logement, l'apprentissage des éco-gestes, etc. La régie de Quartier ACTIF et le Centre Communal d'Action Sociale de Cholet (CCAS) étant deux acteurs économiques et sociaux complémentaires sur le territoire du Choletais, un partenariat et une collaboration sont envisagés afin de partager les compétences et moyens pour mieux réaliser les objectifs respectifs.

Le Service Solidarité Insertion du CCAS mène différentes actions collectives à destination de ses publics autour de thématiques telles que le budget, l'alimentation, la sensibilisation aux économies d'énergie, etc. Aussi, la mise en place d'ateliers pratiques nécessitent des matériels pédagogiques adaptés tels qu'ils existent dans " L'Appart'Eco Actif " de la Régie de Quartier ACTIF.

Une participation financière est demandée par la Régie de Quartier ACTIF, à savoir :

- 310 € de caution,
- 190 €/an pour la mise à disposition de l'appartement pédagogique.

Considérant l'importance de pouvoir bénéficier de la mise à disposition de " L'Appart'Eco Actif " par la Régie de Quartier ACTIF, mais aussi de renforcer le partenariat existant avec le CCAS de Cholet afin de valoriser les actions de chacun, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Régie de Quartier ACTIF, fixant les modalités de mise à disposition de " L'Appart'Eco Actif " au CCAS de Cholet, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-20,

Considérant l'intérêt de formaliser les conditions de partenariat et de mise à disposition de " L'Appart'Eco Actif " par la Régie de Quartier ACTIF au CCAS de Cholet dans le cadre de la mise en œuvre d'actions collectives à destination des publics du CCAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Sous la présidence de Laurence TEXEREAU, Vice-Présidente, Valérie CHARRIEAU ne participant pas au vote,

Article unique : d'approuver la convention à passer avec la Régie de Quartier ACTIF fixant les modalités de partenariat et de mise à disposition de " L'Appart'Eco Actif " au CCAS de Cholet dans le cadre de la mise en œuvre d'actions collectives à destination des publics du CCAS, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2023, moyennant les modalités financières suivantes :

- 310 € de caution,
- 190 €/an pour la mise à disposition de l'appartement pédagogique.

Pour Extrait Conforme



Le Maire de Cholet
Président du CCAS
Par délégation la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 03 OCTOBRE 2023

SONT PRÉSENTS :

Laurence TEXEREAU – Vice-Présidente,
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Krystell BEILLOUET,
Maya JARADE, Antoine RAMEH, Dominique ROULET, Franck CHARRUAU, Valérie CHARRIEAU,
Marie-Hélène BOUREAU, Éric BAILLIARD, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles BOURDOULEIX - Président,
Benoît MARTIN, Daniel POILANE, Nicole LEDEBT, Philippe WINGERT, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,
Daniel POILANE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony COISCAULT, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

4 – SERVICE SOLIDARITÉ-INSERTION : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION " FRANCE HORIZON "

L'association " France Horizon " a pour mission l'accompagnement des personnes isolées en situation d'errance et/ou d'exclusion sociale et également l'accompagnement socioprofessionnel renforcé à destination de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

L'association " France Horizon " a pu exprimer le souhait de disposer d'un local à Cholet pour y tenir deux permanences par semaine (d'une demi-journée chacune) afin d'accompagner les administrés du territoire dans leur besoin socio-professionnel dans le cadre du RSA.

Considérant l'importance de pouvoir faire bénéficier, en proximité, les administrés choletais de l'offre de services proposée par l'association " France Horizon ", mais aussi d'étendre le réseau de partenaires du CCAS de Cholet, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association " France Horizon ", fixant les modalités de mise à disposition d'un bureau de permanence pour l'association, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-20,

Vu le code général de la propriété des personnes physiques, et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants,

Considérant l'intérêt d'engager un partenariat avec l'association " France Horizon " dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel renforcé à destination de bénéficiaires du RSA en situation d'errance et/ou d'exclusion sociale sur le territoire de l'Agglomération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association " France Horizon " fixant les modalités de mise à disposition gratuite d'un bureau de permanence au sein du service Solidarité-Insertion, visant à accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs besoins socio-professionnels sur le territoire de l'Agglomération, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} novembre 2023.

Pour Extrait Conforme



Laurence Texereau
Le Maire de Cholet
Président du CCAS

Par délégation la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 03 OCTOBRE 2023

SONT PRÉSENTS :

Laurence TEXEREAU – Vice-Présidente,
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Krystell BEILLOUET,
Maya JARADE, Antoine RAMEH, Dominique ROULET, Franck CHARRUAU, Valérie CHARRIEAU,
Marie-Hélène BOUREAU, Éric BAILLIARD, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles BOURDOULEIX - Président,
Benoît MARTIN, Daniel POILANE, Nicole LEDEBT, Philippe WINGERT, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,
Daniel POILANE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony COISCAULT, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

5 – SERVICE SOLIDARITÉ-INSERTION : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION " CIDFF 49 " (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU MAINE-ET-LOIRE)

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Maine-et-Loire (CIDFF 49) est un acteur de la politique publique d'informations sur les droits des femmes, de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CIDFF 49 exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de :

- favoriser l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle des femmes,
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,
- lutter contre les violences et les discriminations sexistes.

En 2022, compte tenu de la fermeture des permanences du CIFF (Centre d'Information Féminin et Familial) de Cholet, et suite à de nombreuses sollicitations du public et des partenaires (ex : MDS, AFODIL, AAVAS, Pôle Emploi, ALIA, CAF, etc.) du territoire de Cholet, le CIDFF 49 a pu exprimer le souhait de proposer le déploiement d'une offre de service juridique (information sur les droits, avec une vigilance sur les situations de violences conjugales et intrafamiliales), et de disposer d'un local à Cholet pour y tenir onze permanences mensuelles (par demi-journée). Ces permanences seront tenues par une juriste et une psychologue, sur les thématiques suivantes :

- l'accès au droit,
- l'information au droit général,
- l'aide aux victimes.

Considérant l'importance de pouvoir faire bénéficier, en proximité, les administrés choletais de l'offre de services proposée par le CIDFF 49, mais aussi d'étendre le réseau de partenaires du CCAS de Cholet, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat à passer avec le CIDFF 49, fixant les modalités de mise à disposition d'un bureau de permanence pour l'association, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-20,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants,

Considérant l'intérêt d'engager un partenariat avec le CIDFF 49 afin de déployer une offre de service juridique (information sur les droits, avec une vigilance sur les situations de violences conjugales et intrafamiliales) pour les administrés résidant sur le territoire de l'Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver la convention de partenariat à passer avec le CIDFF 49 fixant les modalités de mise à disposition gratuite d'un bureau de permanence au sein du service Solidarité-Insertion, visant à déployer une offre de service juridique (information sur les droits, avec une vigilance sur les situations de violences conjugales et intrafamiliales) pour les administrés résidant sur le territoire de l'Agglomération, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2023.

Pour Extrait Conforme



Le Maire de Cholet
Président du CCAS

Par délégation la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU

Accusé de réception en préfecture
049-264900713-20231003-CCAS-2023-10-05-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION**DU 03 OCTOBRE 2023****SONT PRÉSENTS :**

Laurence TEXEREAU – Vice-Présidente,
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Krystell BEILLOUET,
Maya JARADE, Antoine RAMEH, Dominique ROULET, Franck CHARRUAU, Valérie CHARRIEAU,
Marie-Hélène BOUREAU, Éric BAILLIARD, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles BOURDOULEIX - Président,
Benoît MARTIN, Daniel POILANE, Nicole LEDEBT, Philippe WINGERT, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,
Daniel POILANE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony COISCAULT, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

6 – SERVICE SOLIDARITÉ-INSERTION : APPEL A PROJETS 2023 PLIE DU CHOLETAIS – ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPANTS DU PLIE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif destiné à organiser des parcours d'insertion socioprofessionnelle vers l'emploi en direction des publics les plus éloignés de l'emploi, faisant appel à un accompagnement individualisé très renforcé, et mobilisant, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs d'insertion clairement identifiés, l'ensemble des acteurs et opérateurs locaux intervenant en matière d'insertion pour l'emploi.

En réponse à cet objectif, le PLIE du Choletais s'appuie, au titre de 2023, sur un plan d'actions annuel établi dans le cadre d'un appel à projets qui s'adresse à tout organisme œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et l'emploi.

Dans le cadre de cet appel à projets, le comité de pilotage du PLIE du Choletais puis le conseil d'administration de l'organisme intermédiaire AGEI 49, association de gestion des PLIE du département de Maine-et-Loire, peuvent accorder une subvention Fonds Social Européen à l'opérateur retenu en vue du financement de cet accompagnement.

Le Centre Communal d'Action Sociale et plus particulièrement son Service Solidarité-Insertion travaille en partenariat avec le PLIE du Choletais et réoriente fréquemment des administrés vers ce dispositif.

Aussi, afin de développer au sein de ses services, l'accompagnement en insertion professionnelle des bénéficiaires en complémentarité de l'accompagnement social, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser le CCAS à répondre à l'appel à projets 2023 émanant de l'Association AGEI 49, au titre de l'orientation Accompagnement des Participants PLIE,
- de solliciter une subvention dans le cadre du programme opérationnel national 2021-2027 du Fonds Social Européen (FSE+), destinée à couvrir le coût de cette action estimé à 39 000 € et correspondant à l'accompagnement de 70 personnes dont 52 en moyenne file active,
- de renouveler à cet effet, un poste en CDI de Conseiller Emploi à hauteur de 0,80 ETP du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération,
- d'imputer les dépenses et les recettes afférentes sur le budget du CCAS.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-20,

Vu l'appel à projets 2023 de l'AGEI 49 au titre de l'accompagnement de participants PLIE du Choletais,

Considérant l'intérêt pour le CCAS d'y répondre et de se porter candidat à cette action d'accompagnement faisant l'objet d'un financement Fonds Social Européen (FSE+)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le CCAS à répondre et à se porter candidat à l'appel à projets 2023 de l'association AGEI 49, au titre de l'action d'accompagnement des participants PLIE du choletais.

Article 2 : de solliciter une subvention dans le cadre du programme opérationnel national 2021-2027 du Fonds Social Européen (FSE+), en vue de couvrir le coût de cette action estimé à 39 000 € correspondant à l'accompagnement de 70 personnes, dont 52 en moyenne file active.

Article 3 : de renouveler à cet effet un poste en CDI de Conseiller emploi PLIE à hauteur de 0,80 ETP du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Article 4 : d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette action.

Pour Extrait Conforme



Laurence Texereau
Le Maire de Cholet
Président du CCAS

Par délégalion la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU

Accusé de réception en préfecture
049-264900713-20231003-CCAS-2023-10-06-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 03 OCTOBRE 2023

SONT PRÉSENTS :

Laurence TEXEREAU – Vice-Présidente,
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Krystell BEILLOUET,
Maya JARADE, Antoine RAMEH, Dominique ROULET, Franck CHARRUAU, Valérie CHARRIEAU,
Marie-Hélène BOUREAU, Éric BAILLIARD, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles BOURDOULEIX - Président,
Benoît MARTIN, Daniel POILANE, Nicole LEDEBT, Philippe WINGERT, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,
Daniel POILANE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony COISCAULT, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

7 – SERVICE PETITE ENFANCE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cholet (CCAS), dans le cadre du dispositif " Mon Espace Famille ", notamment pour les établissements d'accueil de jeunes enfants gérés par le Service Petite Enfance, doit obtenir des données des dossiers allocataires (quotient familial dit " QF CNAF ", nombre d'enfants à charge, ressources de la famille dites " ressources QF " et nombre de parts QF ").

Afin de simplifier les démarches administratives des usagers bénéficiaires de ces services, la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire propose à la Ville et à son CCAS de mettre en place un échange de fichiers en vue de la prise en compte d'éléments personnels.

A cet effet, un projet de convention de partenariat a été établi entre la CAF, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Cholet (CCAS), pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois par période d'un an, définissant les modalités de communication des données sociales relatives aux allocataires.

Dans ce cadre, une participation forfaitaire de 800 € sera facturée à la Ville, correspondant aux frais de traitement des données.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver ladite convention, dans les conditions susmentionnées.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R123-20,

Considérant l'intérêt à simplifier les démarches des usagers pour l'instauration d'un système de communication des données sociales avec la CAF de Maine-et-Loire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : de conclure une convention tripartite avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et la Ville de Cholet, pour une durée d'un an, reconductible tacitement deux fois par période d'une année, définissant les modalités de communication des données sociales relatives aux allocataires. Une participation financière correspondant aux frais de traitement des données d'un montant de 800 € sera facturée à la Ville.

Pour Extrait Conforme



Le Maire de Cholet
Président du CCAS
Par délégation la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 03 OCTOBRE 2023

SONT PRÉSENTS :

Laurence TEXEREAU – Vice-Présidente,
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Krystell BEILLOUET,
Maya JARADE, Antoine RAMEH, Dominique ROULET, Franck CHARRUAU, Valérie CHARRIEAU,
Marie-Hélène BOUREAU, Éric BAILLIARD, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles BOURDOULEIX - Président,
Benoît MARTIN, Daniel POILANE, Nicole LEDEBT, Philippe WINGERT, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,
Daniel POILANE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony COISCAULT, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

8 – SERVICE PETITE ENFANCE : JOURNÉES DES DROITS DE L'ENFANT 2023

La Ville de Cholet est, depuis 2004, reconnue " Ville amie des enfants ". Ce titre, qui est décerné par UNICEF France et par l'Association des Maires de France, récompense les villes pour leurs actions innovantes qu'elles mènent sur leur territoire en faveur des enfants. Il engage notamment les collectivités à organiser, chaque année, autour du 20 novembre, une manifestation baptisée " Journée internationale des Droits de l'Enfant ", destinée à promouvoir et à diffuser la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

À ce titre, la Ville de Cholet a choisi, pour ces 20^{èmes} Journées des Droits de l'Enfant et pour cette année 2023, le thème " le Droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable ". La volonté est donc de permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des espaces d'expression, de sensibilisation et de participation en proposant des animations, des ateliers, des conférences, des expositions, etc.

Depuis de nombreuses années, le Service Petite Enfance du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet (CCAS) participe activement et propose des animations gratuites pour les familles. Il encourage l'accès à la culture et notamment au spectacle vivant pour les tout petits. Cette programmation du mois de novembre est devenue un rendez-vous pour les familles. Le spectacle est un temps de partage sensoriel, émotionnel et relationnel qui rassemble et renforce les liens entre le parent et son enfant.

Aussi, est proposé un spectacle, au Jardin de Verre, le dimanche 19 novembre 2023, intitulé " Ô!ô, un regard sur l'enfance " par la Compagnie " Le bruit de l'herbe qui pousse ", basée à Bressuire (79). Deux représentations seront offertes aux enfants de 18 mois à 5 ans. Il s'agit de théâtre visuel avec des marionnettes contemporaines. La Compagnie " Le bruit de l'herbe qui pousse " présente le spectacle comme " une expérience sensorielle et jubilatoire à la rencontre de nos premiers traits ".

De plus, l'objectif pour les équipes Petite Enfance est de mettre en avant pendant tout le mois de novembre des temps d'éveil, de découvertes, d'expérience pour les enfants et des temps de partage et d'échange avec les parents autour de la nutrition ; ceci, afin de diffuser et mettre en lumière le droit retenu tout en associant les parents à ces Journées des Droits de l'Enfant. À ce titre, des animations et des actions seront proposées dans chaque établissement d'accueil de jeunes enfant telles que :

- des ateliers cuisine avec les parents et les enfants : proposer des recettes simples et abordables,
- la présentation d'aliments de saison et sous différentes formes,
- des ateliers sur l'eau : comment mieux l'utiliser et moins la gaspiller ?
- une décoration commune dans les établissements autour du livre " Qui Suis-je " de Claire DÉ,
- la participation à une collecte alimentaire, en fil rouge pour l'ensemble des partenaires.

Une réflexion sera aussi menée, avec l'ensemble des agents du Service Petite Enfance, autour du gaspillage de l'alimentation.

Le Service Petite Enfance s'engage également dans la mise en œuvre d'ateliers sur l'approche sensorielle des aliments en partenariat avec le Relais Petite Enfance et le Service Animation Sociale et Familiale. Ces ateliers au nombre de 8 seront proposés aux parents, aux jeunes enfants, aux assistants maternels et aux professionnels Petite Enfance au sein des salles polyvalentes des multi-accueils et seront animés par Madame THARREAU, ingénieur agronome et nutritionniste. Les objectifs de ces ateliers sont de permettre à l'enfant de découvrir par lui-même les différents aliments (texture, odeur, goût cru / cuit, etc.) et de sensibiliser les adultes à adopter une posture d'accompagnant pour influencer positivement les jeunes enfants dans l'éducation alimentaire, la notion de plaisir, de goût, de variété. Cette proposition s'inscrit dans le projet global porté par le Service Animation Sociale et Familiale.

Le Conseil d'Administration est invité à valider cette programmation 2023.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R123-20,

Considérant l'intérêt du Service Petite Enfance de participer aux Journées des Droits de l'Enfant en proposant une programmation diversifiée et adaptée aux jeunes enfants et à leurs familles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : de valider la programmation des Journées des Droits de l'Enfant de novembre 2023 proposée par le Service Petite Enfance.

Pour Extrait Conforme


Le Maire de Cholet
Président du CCAS

Par délégation la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU



Accusé de réception en préfecture
049-264900713-20231003-CCAS-2023-10-08-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 03 OCTOBRE 2023

SONT PRÉSENTS :

Laurence TEXEREAU – Vice-Présidente,
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Krystell BEILLOUET,
Maya JARADE, Antoine RAMEH, Dominique ROULET, Franck CHARRUAU, Valérie CHARRIEAU,
Marie-Hélène BOUREAU, Éric BAILLIARD, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles BOURDOULEIX - Président,
Benoît MARTIN, Daniel POILANE, Nicole LEDEBT, Philippe WINGERT, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,
Daniel POILANE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony COISCAULT, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

9 – SERVICE PETITE ENFANCE : INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Depuis 2003, les établissements d'accueil de jeunes enfants gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Cholet (CCAS) bénéficient d'interventions musicales proposées par le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais, à hauteur de 4 heures 30 hebdomadaires.

Compte tenu de la qualité des interventions visant à développer l'imaginaire et la créativité et à donner à l'enfant des outils lui permettant de s'exprimer (présentation des instruments, initiation au chant, sensibilisation aux rythmes, manipulation de petits instruments, etc), il est proposé au Conseil d'Administration de conclure une convention avec Cholet Agglomération reconduisant ce partenariat pour l'année 2023-2024, à raison de 4 heures 30 hebdomadaires auprès des établissements d'accueil de jeunes enfants du CCAS et ce, pendant 32 semaines.

Cholet Agglomération ayant fixé, pour l'année 2023-2024, le coût horaire de l'intervention hebdomadaire à 55 €, cette intervention sera facturée pour un montant total de 7 920 €.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R. 123-20,

Vu la décision n°2023/307 du Président de l'Agglomération du Choletais (AdC) du 20 juillet 2023,

Considérant qu'il convient de mettre à disposition du CCAS, des intervenants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais, afin de permettre des interventions dans les établissements d'accueil de jeunes enfants du CCAS, au titre de l'année scolaire 2023/2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention à conclure avec Cholet Agglomération visant à reconduire ces interventions musicales du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais, pour l'année scolaire 2023/2024, dans les établissements d'accueil de jeunes enfants facturées à raison de 4 heures 30 hebdomadaires, sur la base du tarif horaire fixé à 55 € pour 32 semaines (7 920 €).

Article 2 : d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec Cholet Agglomération.

Pour Extrait Conforme


Le Maire de Cholet
Président du CCAS
Par délégation la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03 OCTOBRE 2023**

SONT PRÉSENTS :

Laurence **TEXEREAU** – Vice-Présidente,
Florence **JAUNEAULT**, Élisabeth **HAQUET**, Charline **COLINEAU-ABELLARD**, Krystell **BEILLOUET**,
Maya **JARADE**, Antoine **RAMEH**, Dominique **ROULET**, Franck **CHARRUAU**, Valérie **CHARRIEAU**,
Marie-Hélène **BOUREAU**, Éric **BAILLIARD**, Administrateurs.

SONT ABSENTS, EXCUSÉS :

Gilles **BOURDOULEIX** - Président,
Benoît **MARTIN**, Daniel **POILANE**, Nicole **LEDEBT**, Philippe **WINGERT**, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles **BOURDOULEIX** a donné pouvoir à Laurence **TEXEREAU**,
Daniel **POILANE** a donné pouvoir à Marie-Hélène **BOUREAU**,
Nicole **LEDEBT** a donné pouvoir à Élisabeth **HAQUET**.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Tony **COISCAULT**, Directeur du CCAS, remplissant les fonctions de secrétaire,
Nicolas **DEBUCQUET**, Directeur Général Adjoint,
Jean-Michel **DOUILLARD**, Chef du Service Solidarité-Insertion,
Sébastien **POUVREAU**, Chef du Service Petite Enfance.

10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE CHOLET (CCAS)

Le tableau des emplois doit faire l'objet d'une modification dans le cadre de l'adaptation des services à leurs missions.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer l'emploi suivant :

Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Direction		1 emploi du cadre d'emplois des attachés (17/35)	03/10/2023
Justification	Emploi permanent de Directeur. Quotité adaptée au besoin du CCAS. Recrutement d'un contractuel		

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-20,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 5°,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'en application de l'article L. 332-8 5°, les emplois permanents à temps non complet, dont la quotité de travail est inférieure à 50 %, peuvent être pourvus par des agents contractuels,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois du CCAS pour l'adapter aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : de procéder à la création de l'emploi tel que mentionné ci-dessous :

Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Direction		1 emploi du cadre d'emplois des attachés (17/35)	03/10/2023
Justification	Emploi permanent de Directeur. Quotité adaptée au besoin du CCAS. Recrutement d'un contractuel		

Pour Extrait Conforme



[Signature]
Le Maire de Cholet
Président du CCAS

Par délégation la Vice-Présidente
Laurence TEXEREAU